

Direction de la Solidarité
Service Tarification
des Établissements Sociaux

Colmar, le

2007 00450

ARRETE

DSOL

Du

11 JUIN 2007

**portant fixation de la dotation globale 2007 du Centre d'Accueil de Jour de
l'Association « ALISTER » à MULHOUSE**

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 et notamment l'article 45 ;

VU l'arrêté n° 2005-00432 du 2 août 2005 portant autorisation de création du centre d'accueil de jour ALISTER ;

VU les propositions de l'établissement ;

SUR proposition du Directeur Général des Services ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Pour l'exercice budgétaire 2007, les dépenses et les recettes prévisionnelles du Centre d'Accueil de Jour de l'Association « ALISTER » à MULHOUSE sont autorisées comme suit :

Dépenses :	
Groupe I :	35 400,00 €
Groupe II :	224 985,65 €
Groupe III :	86 472,00 €
Total dépenses :	346 857,65 €
Recettes :	
Groupe I :	345 117,65 €
Groupe II :	0,00 €
Groupe III :	1 740,00 €
Total recettes :	346 857,65 €

ARTICLE 2 :

La dotation globale de fonctionnement du Centre d'Accueil de Jour de l'Association « ALISTER » de MULHOUSE est fixée à compter du 1^{er} janvier 2007 à :

345 117,65 €

ARTICLE 3 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil Général dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de NANCY dans le délai d'un mois à compter soit de sa publication ou de sa notification, soit du rejet du recours gracieux, soit en l'absence de réponse pendant deux mois au recours gracieux

ARTICLE 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services du Département et Monsieur le Directeur de la Solidarité sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Directeur de l'établissement et publié dans le Bulletin d'Information Officiel du Département.

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN

ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

DATE	Réception par le représentant de l'Etat 12 JUIN 2007
	Publication - Notification le 19 JUIN 2007



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation

La Sous-Directrice Adjointe
Personnes Âgées - Personnes Handicapées
en charge de la Tarification

Sophie DINTINGER

LE PRÉSIDENT

Charles BUTTNER